

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du premier mars deux mil dix-neuf.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. OMBRET, G. BOURDET, J. VARENNES, G. BUREAU DU COLOMBIER, D. NIEUL, J. BOURDON, P. FOUET (départ à 19h56), D. CAUGNON, N. PILLET, C. RENAUD, A. DUGUET, A. VAL, S. GIRAUD, E. GROUSSET, O. PROUST, C. HERAUD (départ à 20h), G. GREETHER et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :

R. GAUTIER donne pouvoir à M. GIRARD
F. BONMORT donne pouvoir à P. MATHIS jusqu'à 20 h
L. MARQUILLY donne pouvoir à D. NIEUL
N. PORTRON donne pouvoir H. HAVETTE
G. JOSEPH donne pouvoir à C. RENAUD
E. FERNANDES donne pouvoir à N. PILLET
H. LYON donne pouvoir à C. OMBRET

Secrétaire de séance :

C. RENAUD

Assistaient en qualité de secrétaires :

M.C. VATEL, S. PIMBERT et H. FOURNOLS

0. OUVERTURE DE SÉANCE

0.1. REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et le public d'être venus assister à cette séance, ainsi que la presse et le secrétariat en charge de la prise de notes des débats.

0.2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des Conseillers Municipaux :

22 Conseillers Municipaux présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. OMBRET, G. BOURDET, J. VARENNES, G. BUREAU DU COLOMBIER, D. NIEUL, J. BOURDON, P. FOUET (départ à 19h56), D. CAUGNON, N. PILLET, C. RENAUD, A. DUGUET, A. VAL, S. GIRAUD, E. GROUSSET, O. PROUST, C. HERAUD (départ à 20h), G. GREThER et C. LEVAIN.

7 Conseillers Municipaux excusés et représentés :

R. GAUTIER donne pouvoir à M. GIRARD

F.BONMORT donne pouvoir à P. MATHIS jusqu'à 20 h

L. MARQUILLY donne pouvoir à D. NIEUL

N. PORTRON donne pouvoir H. HAVETTE

G. JOSEPH donne pouvoir à C. RENAUD

E. FERNANDES donne pouvoir à N. PILLET

H. LYON donne pouvoir à C. OMBRET

0.3. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Christophe RENAUD se déclare candidat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉSIGNE, Monsieur Christophe RENAUD comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 26 voix pour et 3 abstentions (P. FOUET, C. HERAUD et J. VARENNES) :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019.

2. DÉCISIONS DU MAIRE

MARCHÉS PUBLICS

- 31 janv 2019 Fourniture et installation d'une CDMBOX pour le service cinéma par la société CINÉ SERVICE - 23 rue Leinster 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, pour un montant de 1 476 € TTC.
- 31 janv 2019 Réparations suite à une contre visite du contrôle technique du camion IVECO des services techniques par la société RM AUTO – 16 bis avenue Prés Wilson 79400 SAINT-MAIXENT L'ECOLE, pour un montant de 1 134,65 € TTC.
- 1^{er} fév 2019 Mise en conformité du dispositif de détection de survitesse de l'élèveur ELSYS de l'école maternelle par la société ERMHES – 23 rue Pierre et Marie Curie 35504 VITRÉ, pour un montant de 4 586,22 € TTC.
- 1^{er} fév 2019 Organisation du spectacle « Gouttes de sons » dans le cadre de la semaine de la parentalité par la compagnie Sing Song – 129 rue Clérac à Sillac 16000 ANGOULEME, pour un montant de 2 520 €.
- 8 fév 2019 Travaux de peinture dans une salle de classe de l'école François Airault par la Société CHEVALLEREAU Père et Fils – Chemin de l'Homme du Moulin 79260 LA CRECHE, pour un montant de 2 611,20 € TTC.
- 8 fév 2019 Fourniture, installation et formation pour l'utilisation de matériel de verbalisation électronique par la Police Municipale par la société YPOK – 9 rue des Halles 75001 PARIS, pour un montant de 1 956,54 € TTC.
- 11 fév 2019 Modification hydraulique de la chaudière à la maison de la petite enfance par la Société ANP plomberie– 73 avenue de Paris 79260 LA CRECHE, pour un montant de 2 661,28 € TTC.
- Arrivée d'Adrian DUGUET à 18 h 37.
- 11 fév 2019 Implantation d'éclairage public supplémentaire chemin des Puits à Tressauve par l'entreprise SEOLIS – 336 avenue de Paris 79000 NIORT, pour un montant de 4 851,74 € TTC.

- 11 fév 2019 Remise en état du massif de fleurs situé à l'entrée de Ruffigny par la société JARDIN LOISIR PAYSAGE – ZA de l'Hommeraie 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE, pour un montant de 1 314,26 € TTC.
- 11 fév 2019 Entretien annuel des espaces verts pour l'année 2019 du lotissement du Parc à Miséré par la société JARDIN LOISIR PAYSAGE – ZA de l'Hommeraie 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE, pour un montant de 1 132,03 € TTC.
- 11 fév 2019 Plantations d'arbustes et de plantes sur les abords de l'avenue de Paris situés après la Boulangerie Guillon Picard par la société JARDIN LOISIR PAYSAGE – ZA de l'Hommeraie 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE, pour un montant de 1 359 € TTC.
- 11 fév 2019 Regarnissage des massifs de la route de Gare par la société JARDIN LOISIR PAYSAGE – ZA de l'Hommeraie 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE, pour un montant de 1 238,56 € TTC.
- 11 fév 2019 Travaux de nettoyage des façades du bâtiment de la Trésorerie par la Société CHEVALLEREAU Père et Fils – Chemin de l'Homme du Moulin 79260 LA CRECHE, pour un montant de 2 817 € TTC.
- 25 fév 2019 Travaux de peinture sur les poutres et avances de toit à la maison de la petite enfance par la Société CHEVALLEREAU Père et Fils – Chemin de l'Homme du Moulin 79260 LA CRECHE, pour un montant de 3 600 € TTC.
- 25 fév 2019 Mise en place de jachères fleuries par la société 2 Sèvres Paysages – 8 rue Christophe Colomb 79260 LA CRECHE, pour un montant de 1 548,40 € TTC.
- 25 fév 2019 Acquisition de 20 corbeilles acadiennes de 80 litres par la société COMAT ET VALCO - 253 bd Robert Koch 34536 BEZIERS, pour un montant de 6 675,12 € TTC.
- 25 fév 2019 Acquisition et installation de meubles pour la salle de bain des bébés de la maison de la petite enfance par la société LOXOS – rue Marie Harel 14290 LA VESPIÈRE, pour un montant de 5 770,13 € TTC.
- 26 fév 2019 Remplacement de 2 lanternes vétustes rue du Pairé et rue du Vieux Four à Villeneuve, par SEOLIS - 336 avenue de Paris 79000 NIORT, pour un montant de 1 430,87 € TTC.
- 26 fév 2019 Acquisition et livraison de matériaux pour les services techniques par la société KLEBER MOREAU – rue du Moulin de Madame 17780 SOUBISE, pour un montant de 1 251,72 € TTC.

URBANISME

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

Ces décisions concernent les déclarations d'intention d'aliéner sur les biens situés en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

	Date dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision	
					Préemption	Renonciation
Janvier 2019						
2	11/01/2019	Maître CAYROCHE	1 route de l'Atlantique	XN n°69 XN n°71		X
3	16/01/2019	Maître PITRE	7 rue Christophe Colomb	XT n°145 XT n°155		X
4	18/01/2019	Maître DUPUY	Les Groies	XY n°136		X
5	25/01/2019	Maître TOURNADE	Boisragon	A n°1682 A n°1684		X
6	28/01/2019	Maître DUPUY	4 impasse de Rocan	E n°200 E n°201		X
7	31/01/2019	Maître DUPUY	12 chemin des Gauvrières Boisragon	A n°1667		X
8	31/01/2019	Maître DUPUY	43 rue des Lilas	H n°1106		X
Février 2019						
9	1/02/2019	Maître MOUNIER	7 rue de la Pérouse	XT n°157		X
10	5/02/2019	Maître DUPUY	89 route de la Mothe Chavagné	I n°1844 I n°1857 I n°1859		X
11	7/02/2019	Maître DECROU- LAFAYE	43 rue du Château Bougouin	K n°934 K n°935 K n°936 K n°937 K n°938 WA n°19		X

L'Assemblée prend acte de cette présentation.

3. URBANISME

3.1. AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU HAUT VAL DE SÈVRE ARRÊTÉ LE 19 DÉCEMBRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 décembre 2015, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), prévu par l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, a eu lieu en 2017 au sein des Conseils Municipaux des 19 communes composant la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Cette présentation a été effectuée au Conseil Municipal de La Crèche le 4 mai 2017.

Il indique que ce projet a été élaboré en Conférence Intercommunale des Maires et a fait l'objet d'échanges avec les habitants de la Communauté de Communes et le Conseil de Développement à l'occasion de plusieurs réunions organisées fin mars et début avril 2017.

Le Conseil Communautaire a arrêté le PLUi par délibération en date du 19 décembre 2018.

Les Communes ont jusqu'au 19 mars 2019 pour donner un avis sur ce plan.

Afin de présenter et commenter ce PLUI, Monsieur le Maire accueille, Monsieur Rémi PAPOT, Vice-Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en charge de l'urbanisme et Mesdames Sémia SAUVANET, responsable du service Urbanisme et Carole COQUEBLIN-GUERIN, chargée de mission PLUI.

Monsieur Rémi PAPOT présente l'ordre du jour et rappelle la démarche de longue date engagée depuis 2008 avec la charte paysagère et architecturale finalisée en 2008, le SCOT approuvé en 2013 et le projet territoire en 2015. L'élaboration du PADD, le règlement et la définition des zonages sont venus compléter cette démarche. La suite de la procédure consiste à faire approuver à l'ensemble des Communes le PLUi arrêté par la Communauté de Communes en décembre 2018. L'enquête publique clôturera cette démarche en septembre 2019, pour une approbation du PLUi en novembre 2019.

Madame Sémia SAUVANET présente le contenu du PLUi (rapport de présentation, PADD, règlement écrit, documents graphiques, AOP et les annexes). Elle indique également la valeur juridique de ces pièces.

Madame Carole COQUEBLIN-GUERIN présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le règlement et son document graphique, les orientations d'aménagement et de programmation (AOP).

Monsieur GIRAUD souhaite savoir si le ratio de la densité sur la Commune de la Crèche, qui est de 15,5 logements/hectare, peut être de 12 logements/hectare.

Monsieur LEPOIVRE précise que 15,5 logements/hectare est un nombre minimal car la Collectivité à une densité plus importante que d'autres Communes comme Avon et Bougon qui elles, ont un ratio de 12 logements/hectare.

Arrivée de Monsieur Gilles BUREAU DU COLOMBIER à 19 h 04.

Concernant le projet de classer le jardin d'insertion en Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), Monsieur HERAUD remarque que le règlement de cette zone ne correspond pas à l'activité de l'association qui gère le jardin.

Monsieur LEPOIVRE précise qu'il n'est pas favorable à la création d'un STECAL pour cette zone, qui ne favoriserait pas d'éventuels aménagements futurs.

Madame SAUVANET indique que ce point sera évoqué auprès des services de l'Etat pour avis.

Monsieur HERAUD souhaite aussi que les murets en pierres sèches qui entourent le jardin soient classés pour être conservés en l'état.

Monsieur DUGUET indique qu'il serait peut-être souhaitable que la zone passe en zone agricole.

Monsieur LEPOIVRE précise que l'activité du jardin n'est pas qu'une activité agricole et la zone A ne permet pas la construction même légère, de bâtiments.

Concernant la zone prévue pour un emplacement réservé situé route de l'Ancienne Laiterie à Ruffigny, Monsieur HERAUD précise que des vestiges archéologiques ont été découverts il y a quelques années.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement un cimetière très ancien a été découvert lors de fouilles effectuées par la DRAC, mais il ne s'agit pas de vestiges archéologiques. Toutefois, cette zone sera préservée en cas de construction, afin de respecter les personnes inhumées.

Monsieur GIRAUD remarque que rien n'est inscrit dans le PLUi en matière de déplacements. Il s'en étonne, surtout compte tenu du développement important de la Collectivité et de l'accroissement de la population.

Monsieur le Maire précise qu'en 10 ans la population a augmenté de 300 à 350 habitants. Il indique que les projets de lotissements sont examinés attentivement par les élus et qu'il n'est pas envisageable d'urbaniser exagérément le territoire communal.

Madame SAUVANET précise qu'au cours de l'élaboration du diagnostic, des remarques importantes, afin de répondre différemment aux problèmes de déplacements, ont été évoquées. Il faut lancer de vraies études approfondies en la matière afin de déterminer une stratégie. Le PCAET a relevé une action dans ce domaine, qui va être lancée très prochainement

Départ de Madame FOUET et Monsieur HERAUD et arrivée de Monsieur BONMORT à 20 h.

Monsieur GIRAUD s'interroge sur le nombre de lots prévus dans le lotissement chemin de la Dibe à Chavagné, sur les parcelles d'une surface d'1 hectare de Monsieur CHANTECAILLE. En effet, il est noté 7 lots alors que le ratio prévoit 15 logements/hectare.

Monsieur LEPOIVRE précise que la partie à urbaniser représente 6 ou 7 hectares. En effet, il y a une partie qui restera en zone boisée.

Concernant, les zones AOL, Madame LEVAIN demande si toutefois le projet dans le secteur du Bourdet n'est pas accepté, sera-t-il envisagé un projet sur la 2^{ème} zone à Creuse ?

Monsieur PAPOT indique que le document est bien construit et invite le Conseil Municipal à approuver ce PLUi.

Monsieur le Maire remercie le service urbanisme de la Communauté de Communes qui a élaboré ce document. Il précise que ce document, pour la partie de la Crèche, a déjà fait l'objet de plusieurs réunions de travail dans les mois passés.

Monsieur CAUGON demande comment va évoluer ce document et notamment dans les zones d'activités.

Monsieur le Maire précise qu'une cinquantaine hectares en prolongement de la ZAC Champ Albert sont déjà prévus dans ce PLUI. De plus, une trentaine d'hectares sur la zone de Baussais et la zone des Groies Perron est en phase d'acquisition.

Monsieur VAL indique que suite à cette séance plusieurs éléments seront à prendre en compte notamment dans l'élaboration du PCAET, comme l'éolien et les déplacements.

Monsieur le Maire note cette suggestion et remercie M. PAPOT et Mesdames SAUVANET et GUERIN COQUEBLIN.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 21 janvier 2019 et lors à la réunion de travail du Conseil Municipal le 19 février 2019.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, arrêté le 19 décembre 2018, sous réserve de la prise en compte des remarques et requêtes suivantes :
- Monsieur et Madame SEARA souhaitent que leurs parcelles situées à Ruffigny et cadastrées section H n° 479 et 480 ne soient plus en zone constructible (emplacement réservé n° 92 - groupe scolaire, salles périscolaires et salle de quartier), mais en zone non constructible : avis défavorable du Conseil Municipal à l'unanimité,
- Extension du centre de loisirs, réalisation d'un gymnase et d'un parking pour compléter les équipements sportifs dans la zone de Champcornu : proposition de classer la partie pouvant accueillir ces équipements en zone UD : avis favorable du Conseil Municipal avec 25 voix pour et 4 abstentions (E. GROUSSET, O. PROUST, G. GRETHER, S. GIRAUD),
- Proposition de créer un nouveau STECAL pour les jardins de Breloux à classer en zone NJ : avis du Conseil Municipal à l'unanimité : ce point sera évoqué auprès des services de l'Etat.
- Conservation de la zone non aedificandi autour du silo de la Coopérative Sèvre et Belle : avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité,
- Demande d'intégration de la totalité de la parcelle cadastrée section A n° 1681 appartenant à Monsieur Cédric ABT de Boisragon en zone UC : avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité,

- Demande d'intégration de la parcelle cadastrée section I n°1873 appartenant à Monsieur Bernard CHANTECAILLE de Chavagné en zone UD : avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité,

A la demande de Monsieur le Maire, Madame LEVAIN, concernée par le dossier suivant, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

- Demande d'intégration des parcelles cadastrées section I n° 1255 et 1563 et une partie des n° 1253 et 1254 appartenant à Madame Christine LEVAIN de Tressauve en zone UC : avis du Conseil Municipal à l'unanimité: ce point sera évoqué auprès des services de l'Etat,
- Demande de suppression de l'étoile sur la parcelle cadastrée n° I 1255 et appartenant à Madame Christine LEVAIN correspondant à un patrimoine de qualité à Tressauve : avis défavorable du Conseil Municipal à l'unanimité car il existe un puit à cet endroit,

Madame LEVAIN regagne sa place.

- Demande de suppression de l'espace boisé de la parcelle cadastrée section XB n° 60 appartenant à Monsieur Christian PREVAUX de Mons : avis défavorable du Conseil Municipal à l'unanimité,
- Demande de classement d'une haie au Courlis sur les parcelles cadastrées WE n° 15 et 16 appartenant à Monsieur Jacques MAILLET : avis favorable du Conseil Municipal avec 28 voix pour et 1 abstention (C. HERAUD),
- Demande de reclassement des parcelles cadastrées section I n° 180, 182, 183,184,185 et 1560 en zone UD à Chavagné pour construire un lotissement : avis favorable du Conseil Municipal avec 28 voix pour et 1 abstention (A. VAL), avec obligation de conserver la partie boisée en fond des parcelles en zone naturelle.

4. FINANCES

4.1. BUDGET VILLE 2019 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que divers travaux de voirie et de bâtiments vont être entrepris en 2019.

Il indique que, pour des besoins de financement de ces opérations, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 €, au titre du budget primitif de l'exercice 2019 et qu'après une mise en concurrence de trois établissements bancaires, à savoir la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole, il s'avère que le Crédit Agricole a présenté l'offre la mieux disante pour un crédit à taux fixe sur 20 ans :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 20 ans,
- Taux : 1,67 %,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Montant des échéances : 8 837,59 €,
- Total des frais financiers : 107 007,54 €
- Frais de dossier : 600 €

Ce point a été examiné par la Commission finances le 28 février 2019 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 600 000 € au titre du budget de l'exercice 2019,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt avec le Crédit Agricole, selon les modalités précitées.

5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

5.1. TABLEAUX DE BORD

Monsieur le Maire présente les tableaux de bord de mars 2018 ainsi que les subventions reçues et versées à la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

5.2. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que les territoires du Haut Val de Sèvre et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ont été reconnus comme territoires d'excellence en matière d'industrie avec 134 territoires dans toute la France. L'Etat va débloquer 1,3 milliard d'€ pour des projets d'entreprises, prioritairement en matière d'innovation, d'embauche, de formation du personnel, et de la modernisation des outils de production. Ce plan d'aide à l'industrie va se dérouler sur 4 ans. La Région Nouvelle Aquitaine sera aussi partie prenante dans cette aide au développement des entreprises. Les 19 Communes du territoire Haut Val de Sèvre sont concernées. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes compte 160 entreprises industrielles pour 2 200 emplois. Toutes entreprises confondues, le territoire regroupe 2 000 entreprises où travaillent 12 000 personnes.

Il présente deux projets d'implantation d'entreprises :

- L'entreprise GINGER, bureau d'études spécialisé dans les travaux de voirie, va s'implanter dans la zone de Baussais. Le projet comprend la construction d'un bâtiment et de bureaux pour une surface d'environ 300 m².
- La société « A l'ombre des marques » va s'implanter également avec la construction d'un entrepôt de stockage et de bureaux, dans le cadre de son activité de commerce de gros de vêtements de grandes marques dégriffés. Après modification du projet, le bâtiment sera d'environ 2200 m² contre 3300 m² auparavant. Il précise que c'est le siège social de cette entreprise qui vient s'installer à La Crèche. L'entrepôt approvisionnera les 17 autres magasins de la marque implantés dans les grandes villes Françaises.

6 QUART D'HEURE CITOYEN

Madame Stéphanie VIGNON, habitante de Boisragon :

Suite à la réception d'un tract dans sa boîte aux lettres, elle s'inquiète d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le secteur de Boisragon. Elle ne souhaite pas voir apparaître des éoliennes, qui même à une distance de 1,5 km, causeront des nuisances évidentes (ultra-sons par exemple). Elle regrette que ce projet n'ait pas été mentionné dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire indique que ce tract n'émane pas de la Collectivité et qu'aucun projet d'implantation d'éoliennes dans le secteur de Boisragon n'est envisagé. Il rappelle que le projet d'implantation qui a été voté au Conseil Municipal du 28 novembre 2018 concerne le secteur de la vallée de l'Eclette du côté de Tressauve.

Monsieur LEPOIVRE explique que la Communauté de Communes a fait réaliser des études environnementales comportant plusieurs critères et qu'effectivement deux zones propices à l'aménagement d'éoliennes ont été délimitées dont celle dans le secteur de Boisragon. Il précise que toutefois, aucun projet n'est envisagé sur le secteur de Boisragon.

Mme VIGNON rappelle qu'un projet est tout de même en cours avec la société Volkswind.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un projet avec cette société en novembre dernier sur le secteur de la vallée de l'Eclette en direction de Sainte-Néomaye. Ce projet verra peut-être le jour après une longue procédure d'études et d'enquêtes prévues sur plusieurs années.

Monsieur DURAND :

Monsieur s'inquiète car il réside rue de Beausoleil entre l'avenue de Paris et la voie ferrée et souhaite connaître le futur tracé de l'éventuel contournement de la RD 611.

Monsieur le Maire précise que ce contournement est un projet à plus ou moins long terme et que la Collectivité de La Crèche ne sera pas seule à décider. Toutefois, le tracé serait en parallèle de l'autoroute et le plus loin possible des habitations. Il souligne d'ailleurs que des terrains d'emprise de cette voie de contournement sont déjà réservés au fond de la ZAC Champs Albert, derrière les entreprises existantes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 4 avril 2019 pour le vote du budget.

Il donne également d'autres dates importantes à retenir :

- Présentation du diagnostic RPS au Conseil Municipal : lundi 8 avril à 18 h 30,
- Réunion d'information sur le déploiement de la fibre optique prévue fin avril avec la société Orange et les services du Département, la date sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.

Le secrétaire de séance,

Christophe RENAUD



Le Maire,

Philippe MATHIS